

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**Partenariat en transport collectif entre la  
MRC d'Argenteuil et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord**

**Lachute, le 17 mars 2016** - La MRC d'Argenteuil et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) sont heureuses d'annoncer la mise en place d'un partenariat ayant comme objectif d'accroître la mobilité de la population d'Argenteuil.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la politique du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et vise, entre autres, à augmenter l'utilisation du transport collectif dans la région. Il s'intègre également dans la mise en œuvre du développement durable, en raison des dimensions économiques, environnementales et sociales liées au transport collectif.

L'entente intervenue entre les deux organismes permettra à la collectivité d'Argenteuil de bénéficier de places disponibles à bord de certains autobus et minibus affectés aux circuits de transport des élèves du secondaire de la CSRDN, et ce, pendant le calendrier scolaire.

Ce nouveau service sera gratuit et disponible uniquement sur réservation. Il entrera en fonction à compter du lundi 4 avril 2016. Les utilisateurs devront remplir un formulaire de demande de vérification d'antécédents judiciaires et se conformer à la politique d'utilisation de transport scolaire de la CSRDN. Ces derniers pourront également, entre leur arrivée et leur retour avec le transport scolaire, être véhiculés dans les limites de la ville de Lachute par le service Taxibus au coût de 3,50 \$ par déplacement.

Le préfet de la MRC d'Argenteuil, M. Scott Pearce tient à souligner l'esprit d'ouverture dont a su faire preuve la CSRDN dans la conduite de ce dossier. La mise en place de ce nouveau projet répond à un besoin réel et viendra élargir et bonifier l'offre de services en matière de transport collectif pour la population argenteuilloise.

De son côté, M. Jean-Pierre Joubert, président de la CSRDN affirme : « Il est de notre mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de notre région. Nous sommes heureux de cette entente de partenariat qui répond à un besoin de la population de la MRC d'Argenteuil. »

Rappelons que l'entente signée entre la MRC d'Argenteuil et la CSRDN permettra l'utilisation des places disponibles de neuf (9) circuits scolaires qui empruntent les routes de sept (7) des neufs (9) municipalités de la MRC. Les circuits et les horaires seront revus annuellement d'après l'achalandage étudiant et le service reprendra en novembre de chaque année scolaire.

L'administration de ce nouveau service sera entièrement assurée par la MRC d'Argenteuil. Les informations concernant les horaires et les modalités d'utilisation sont disponibles sur le site Web de la MRC ([www.argenteuil.qc.ca](http://www.argenteuil.qc.ca)). Pour utiliser ce service ou pour obtenir plus de détails, nous vous invitons à communiquer avec le Service des transports de la MRC d'Argenteuil au 450 562.5797.

-30-